

DECISION N° 11 / 2025 - 2026

**Décision de l'ordonnateur secondaire relative aux voyages scolaires
Facturation 2^{ème} trimestre 2025 / 2026**

La directrice de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L.452-2, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu la délibération n° 33/2013 du conseil d'administration de l'AEFE en date du 29 novembre 2013 ;

Vu la délégation de signature de l'ordonnateur secondaire du Lycée Français de Madrid ;

Décide :

Tarifs en euros applicables - Voyages scolaires facturation 2^{ème} trimestre 2025 / 2026 :

	Niveau	Dates	Classes	Tarif
PARIS	Secondaire	11-15 décembre	1ères opt. Théâtre	90 € (solde)
GRANJA EL ALAMO (BOADILLA)	Primaire	26-28 janvier	CE1B / CE1G	117 €
TALAMANCA DEL JARAMA	Primaire	04-06 mars	CPA / CPD	129 €
DUBLIN	Secondaire	09-13 mars	5èmes	310 € (solde) / 610 € (*)
FRIBOURG	Secondaire	16-20 mars	2ndes	435 € (solde)
ATHENES	Secondaire	18-23 janvier 2026	latinistes	205 € (solde)
LIVERPOOL	Secondaire	26-30 janvier	1ères DNL	670 €
MANCHESTER	Secondaire	09-13 mars	5èmes	500 € (acompte)
MUNICH	Secondaire	20-27 mars	2ndes germanistes	500 € (acompte)
COLLIOURE-RIVESALTES	Secondaire	23-27 mars	1ères LLCER	485 €
ATHÈNES	Secondaire	08-13 mai 2026	4èmes / 3èmes latin	220 € (acompte)
LES LANDES	Secondaire	07-12 juin	4èmes	300 € (acompte)
LES LANDES	Secondaire	14-19 juin	4èmes	300 € (acompte)
(*) Tarif total du voyage				

Recours :

La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage.

Madrid, le 26 janvier 2026

Le Proviseur, Ordonnateur secondaire


Gilles MARTINEZ

Décision affichée dans l'établissement le : 28/01/2026

Décision publiée sur le site internet de l'établissement : 28/01/2026